



J'ai insulté mon voisin, que peut-il faire en retour ?

Par **minikeums**, le **15/09/2009** à **09:46**

Bonjour,

Suite à une série de provocations de la part de mon voisin depuis son balcon, je l'ai traité de "con". Il y avait sa femme avec lui et mon mari discutait avec un autre voisin.

Peut-il porter plainte contre moi ? comment cela peut-il se passer, et qu'est ce que je risque ?

Merci de votre réponse
Bonne journée

Par **Tisuisse**, le **15/09/2009** à **11:50**

Bonjour,

Oui, il peut porter plainte mais sachez que sa femme ne peut pas lui être d'un grand secours puisqu'elle ne peut pas témoigner. De plus il y a de très grandes chances pour que le procureur classe sans suite car ce sont des maux fréquents entre voisins et une parole de ce genre peut très bien être dites sur le coup de la colère sans vouloir, pour autant, créer un préjudice à son destinataire.

En résumé, peu, voire pas du tout, de risque.